

Extrait du Rencontres Sociales

<http://rencontres-sociales.org/spip/spip.php?article1778>

Chèque Déjeuner en pointe sur le front du RSA : une offre pour la politique sociale des collectivités

- Actualités -
Date de mise en ligne : lundi 19 juillet 2010

Description :

Le Groupe Chèque déjeuner, sociétaire de Rencontres sociales, se porte aux avant-gardes du dispositif Daubresse.

Rencontres Sociales

Le Groupe Chèque déjeuner, sociétaire de Rencontres sociales, se porte aux avant-gardes du dispositif Daubresse.

Le Groupe Chèque Déjeuner a lancé, en juin 2009, le chéquier d'accompagnement au RSA. Un an après, le 6 juillet 2010, Marc-Philippe Daubresse, le Ministre de la Jeunesse et des Solidarités actives, préconise l'utilisation de ce dispositif, par les Collectivités, dans le cadre de l'Aide Pour le Retour à l'Emploi (APRE).

Jacques Landriot, Président du Groupe Chèque Déjeuner se félicite de cette mesure, et déclare :

« En tant qu'acteur incontournable de l'économie sociale depuis 45 ans, le Groupe coopératif Chèque Déjeuner défend et concrétise des valeurs sociales et humaines. Nos activités, Titres et Services sont motivées par l'amélioration des conditions de vie, le bien-être de chacun, l'harmonie sociale. C'est pourquoi, un an après le lancement de notre chéquier d'accompagnement au RSA, nous sommes heureux de constater que nos équipes du Département des Relations Institutionnelles ont imaginé un dispositif simple et efficace aujourd'hui recommandé par le ministère. »

Le dispositif du Groupe Chèque Déjeuner fait école

C'est le 6 juillet, lors d'un bilan d'étape, un an après le lancement du RSA, que Marc-Philippe Daubresse, ministre de la Jeunesse et des Solidarités actives, a présenté dix mesures afin de simplifier et d'améliorer la gestion du Revenu de Solidarité Active. Parmi celles-ci, la généralisation d'un chéquier d'accompagnement au RSA.

Toujours attentif en terme d'avancées sociales, le Groupe Chèque Déjeuner a lancé, dès la création du RSA, un chéquier spécifique afin de permettre aux collectivités d'accompagner au mieux les bénéficiaires vers le retour à l'emploi. Aujourd'hui ce dispositif, déjà déployé dans le département de l'Hérault en partenariat avec le Groupe Chèque Déjeuner, fait école.

Dans un document d'orientation du ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives, la mesure n° 8 précise : « que sur le modèle de ce qui va être mis en place dans le département de l'Hérault pour faciliter la gestion de cette aide, la création d'un « chéquier services » sera mise en place en concertation avec Pôle emploi, et proposée aux départements qui souhaiteraient y recourir. »

Le chéquier d'accompagnement au RSA, une innovation pour les politiques sociales des conseils généraux

Concrètement, la loi encourage les collectivités à développer des mesures d'accompagnement pour faciliter le retour à l'emploi, qui s'inscrivent dans le cadre de l'APRE (Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi). L'APRE a vocation à couvrir tout ou partie des coûts engendrés par la prise ou reprise d'une activité professionnelle, que ce soit sous la forme d'un emploi, du suivi d'une formation ou de la création d'une entreprise.

Pour accompagner au mieux les politiques d'action sociale des conseils généraux, le Groupe Chèque Déjeuner

propose le chéquier d'accompagnement au RSA qui leur permet de mettre en place une aide personnalisée de retour à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA. Ce dispositif offre aux conseils généraux une belle visibilité d'une politique d'action sociale innovante et garantit la bonne affectation de l'allocation.

Deux solutions adaptées : le Chèque de services et le Chèque Domicile (CESU)

Afin d'adapter au mieux son chéquier d'Accompagnement RSA aux objectifs des conseils généraux et au contexte local, le Groupe Chèque Déjeuner propose deux chèquiers : le chéquier RSA « Chèque de Services » et le chéquier RSA « Chèque Domicile » :

- ▶ Le Chèque de services permet au bénéficiaire d'effectuer ses achats de la vie quotidienne (alimentation, hygiène, habillement) et de payer des prestations spécifiques liées à la mobilité telles que les transport publics, le permis de conduire, l'essence ou encore l'hébergement... -Le Chèque Domicile (CESU) lui permet de payer une prestation fournie par une crèche, une halte-garderie, un centre de remise à niveau en français, un organisme agréé de service à la personne, et de rémunérer un salarié à domicile ou une assistante maternelle agréée.

Dans les deux cas, le chéquier d'accompagnement au RSA facilite le retour à la vie professionnelle en permettant au bénéficiaire de se rendre à un entretien d'embauche, sur son lieu de travail, etc. Le chéquier RSA permet une utilisation, par le bénéficiaire, qui facilite la gestion du budget des Conseils Généraux.

Le module de gestion du RSA, un outil complémentaire

Le rapport du Ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives préconise également des mesures de simplification de l'informatisation du RSA (mesure n°7).

Afin d'accompagner les conseils généraux dans leurs actions liées à la mise en place et au suivi du RSA, Info.DB, filiale du Groupe Chèque Déjeuner, leur propose le module Perceaval RSA pour l'élaboration et la gestion du parcours et la gestion des commissions. Info.DB a développé cette solution web clé en main en étroite collaboration avec un groupe de Départements pilotes.

Equipant une trentaine de conseils généraux, le module de gestion du RSA permet d'administrer les dossiers des bénéficiaires et offre une interface entre le conseil général et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, en charge du versement du RSA. Il peut s'intégrer dans tous les systèmes d'information existants.

Le Revenu de Solidarité Active

Depuis le 1er juin 2009, le versement du Revenu de Solidarité Active (RSA) est entré en vigueur. Cette nouvelle aide gouvernementale vient en remplacement du revenu minimum d'insertion (RMI), de l'allocation de parent isolé (API) et de certaines aides forfaitaires temporaires comme la prime de retour à l'emploi. Il permet aussi aux salariés ayant des revenus limités de pouvoir se maintenir dans l'emploi. Enfin, le RSA est soumis à l'obligation d'entreprendre des actions favorisant une meilleure insertion professionnelle et sociale.

Le Groupe coopératif Chèque Déjeuner

Créé en 1964, le groupe coopératif Chèque Déjeuner est n°3 mondial sur le marché des titres spéciaux de paiement à vocation sociale et culturelle. Présent dans 12 pays dont la France, avec 1995 collaborateurs, en 2009, le Groupe a réalisé un volume d'émission de 3,6 milliards d'euros et un chiffre d'affaires de 253,5 millions d'euros. Son activité se structure autour de 3 pôles : Titres France, International et Services. Il conçoit et développe des produits et services à destination des entreprises, des comités d'entreprise, des collectivités et des particuliers.

www.nord-social.info